REUNION DE CONCERTATION AU CSA AVEC LES ONGs DANS LE CADRE DU PROGRAMME "VIVRES POUR LE PROGRES », 19 AVRIL 2006, AVEC LE CSA ET L'AMBASSADE DES USA.

Sommaire des Questions posées lors de cette Conférence et de certaines réponses données sur place. Il est à noter que les questions ont été regroupées suivant les domaines concernés plutôt que suivant l'ordre de leur formulation.

Il y a eu en tout 22 ONGs et Associations représentés, en présence de la délégation du CSA dirigée par le Directeur des Programmes, M. Mohamed Ahmed OULD EL GHAOUTH et son Adjoint, M. NGaidé DJIBRIL ; ainsi que la délégation de l'Ambassade des USA menée par le Premier Secrétaire M. John MADDEN, l'Attachée Commerciale Mlle Anita GHILDYAL, et le Responsable des Projets de Démocratie et Développement de l'Ambassade, M. Alassane DIAKITE.

Les affiliations des intervenants sont placées en fin de question, entre parenthèses. Certaines questions ont été reposées par différents intervenants.

1. Y a-t-il possibilité de prolonger le délai de soumission des candidatures du 24 Avril ? (World Vision, FLM, Foyer du Guidimakha, INRSP/MSAS, ACORD, CARITAS, AEMP, et les autres)

2. Est-il possible de constituer un genre de forum pour débattre de ce délai et trouver une date plus réaliste qui tient compte des difficultés de remplissage des formulaires demandés ? (GRDR)

3. Est-ce possible d'obtenir par exemple une semaine pour finaliser les questions, puis un mois de plus pour soumettre les propositions ? (World Vision)

Réponse offerte :
Après avoir sollicité les propositions de recul du délai des uns et des autres, le Directeur des Programmes du CSA et le Chef de Délégation de l'Ambassade des USA ont répondu qu'à la date du 26 avril, 2006, les réponses officielles aux questions posées seront disponibles pour tous sur le site web de l'Ambassade, et qu'au plus tard à la date du 19 mai 2006, toutes les propositions de soumission de projets devront avoir été reçues a l'Ambassade.

4. La première tranche de financement étant de 20 à 30% au démarrage, tandis que le restant de 80 à 70% étant réservé pour vers la fin du projet, y a-t-il moyen de revoir ces pourcentages, car le financement de démarrage semble un peu contraignant ? (WorldVision)

5. Il nous faudra faire des prospections sur place pour les besoins du ou des projet/s à envisager. Est-ce qu'il est nécessaire de passer par les Comités régionaux pour leur approbation ? (FLM)

Réponses offerte :

Structure de Financement :

1. Identification et Etude :
Les frais de l'identification et de l'étude sont sur le compte de l'ONG ou de l'Agence d'Exécution.

2. Frais Exécution (Travaux)
Première Tranche : Elle est libérée après la signature de la convention avec l'ONG ou l'Agence d'exécution. Elle représente 25% de la rubrique Exécution.

3. Deuxième Tranche : Elle est libérée en fonction de l'avancement des travaux et sur demande de l'ONG ou de l'Agence d'exécution. Toutefois, 30% du montant de cette rubrique ne sera verse qu'après réception des travaux.

4. Honoraires de l'Opérateur :
50% de ces honoraires seraient verses après signature de la convention et les 50% restant après 70% de l'avancement des travaux constatés par le Comite Technique Conjoint et sur demande de l'opérateur.

5. Frais de Formation :
Ils sont verses après signature de la convention sur demande de l'opérateur mais après un minimum de 50% de l'avancement des travaux.

L'ONG ou l'Agence passera par le Wali à titre d'information uniquement.

6. Qui est chargé de la coordination du programme ? Est-ce le CSA ou autres agences de l'Etat ? (AEMP)

7. Quelle est la place du CSA dans le suivi du programme ? (CARITAS)

Réponse offerte :
L'Ambassade des Etats-Unis et le CSA assureront conjointement la coordination et le suivi du programme.

8. Il apparaît que la formulation des coûts demandés constitue une grande difficulté pour nous. Pourrions-nous consulter un listing de prix de référence quelque part pour nous aider à aller plus vite et donner des chiffres plus proches de la réalité prévalente ? (Foyer du Guidimakha)

Réponse offerte :
Par exemple, les coûts de forage diffèrent suivant le type de forage. Vous pouvez consulter les prix des matériels au niveau régional ou national.

9. Dans le domaine de l'éligibilité au programme, est-ce que les ONGs nationales, les communes, et les coopératives sont-elles également éligibles ? (GRDR)

10. Pourquoi ne pas inviter les ONGs nationales au même titre que les ONGs internationales ? Il ne semble pas normal qu'on les exclue d'avance ? (ONG Tenmiya)

11. Est-ce que les ONGs peuvent travailler avec d'autres ONGs partenaires ? Quelle serait alors la conduite à tenir ? (ACORD)

Réponse offerte :
Il s'agit d'une question pertinente. Le CSA ainsi que l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique ne possèdent pas, jusqu'à présent, une liste d'ONG nationales connues comme tout à fait aptes à fonctionner suivant des normes connues et pré-établies. Le Directeur des Programmes du CSA a toutefois donné l'exemple d'une récente expérience du CSA avec le PAM qui avait accepté d'intégrer une ONG nationale – l'UCT – dans un de leurs programmes, après avoir reconnu leur sérieux et efficacité. Il a ajouté que les ONGs nationales ne sont pas exclus. Toutefois, a-t-il ajouté, nous voulons que cette 1ère phase du programme Vivres pour le Progrès, le CSA soit réussie tout à fait et de prime abord.

Si une ONG Internationale garantit l'efficacité d'une ONG nationale, cette ONG peut travailler en tant que son agent d'exécution. L'ONG Internationale est celle qui sera responsable vis-à-vis du CSA et de l'Ambassade des USA.

12. Ne serait-il pas plus profitable de considérer la typologie des projets et attaquer plutôt la variable génératrice des problèmes de nos communautés ? Par exemple, le financement d'un puits devrait commencer par celui d'un forage, là où le ravitaillement en eau représenterait une solution prioritaire qui répondrait aux attentes les plus pressées de la communauté, lorsque l'on sait que la situation de ces communautés fait perdurer la pauvreté et l'analphabétisme surtout du côté des femmes et des filles qui sont retenues à puiser de l'eau dans les conditions difficiles que l'on sait, plutôt que d'aller à l'école. (Association de Promotion des Populations Rurales APPOR)

13. Est-ce que les éléments de formation et de gestion sont pris en considération ? (ONG Tenmiya).

14. Est-ce que les attestations de reconnaissance doivent provenir des communes ? (GRDR)

15. Concernant les CVs demandés, s'agit-il des CVs des membres de l'ONG soumissionnaire, ou bien de ceux qui vont exécuter le projet ? (GRDR)

16. Peut-on scanner simplement les lettres d'attestation demandées, ou bien faut-il obligatoirement faire parvenir les originaux ? (GRDR)

Réponse offerte :
Cette problématique spécifique est prise en charge par l'Agence d'Accès Universel pour des communautés de plus de 2500 à 3000 habitants sur toute l'étendue du territoire Mauritanien. Si le forage n'existe pas présentement dans un lieu donné, il faudrait encore prospecter, et faire des prélèvements géophysiques par le secteur hydraulique pastoral afin de déterminer si oui ou non un forage peut être envisagé. Cependant, il n'y a pas d'objections pour l'équipement d'un forage et pour la mise en place des adductions.

Les attestations et les CV a présenter doivent être ceux des opérateurs d'exécution.

Les originaux des attestations sont obligatoires.

17. Qui doit remplir le formulaire, le bénéficiaire ou bien l'ONG ? (GRDR)

18. Combien de demandes peuvent être déposées par le même demandeur ? (GRDR)

19. La fourchette maximum de 10M d'Ouguiyas est-elle la barre financée par le programme, ou bien y a-t-il possibilité de co-financement ? (ECO-Développement, GRDR)

20. Peut-on dépasser ce plafonnement de 10M d'Ouguiyas ? (FLM)

Réponse offerte :

Le formulaire doit être rempli par l'ONG exécutante.

Ces 10M d'Ouguiyas sont destinées à un microprojet et non pas une activité globale. Le programme prévoit encore 2 autres années avec possibilité de financement supplémentaire pour les projets qui répondent à tous les critères spécifiés.

Le cofinancement sera discute au cas par cas.

Un dépassement des 10 millions peut être négocié au cas par cas mais il ne pourra pas excéder 15 millions.

21. Le maximum de 10M d'Ouguiyas peut-il être exécuté pour une seule localité, ou bien peut-on soumettre pour plusieurs projets à la fois ? (FLM)

Réponse offerte :
Ce paquet de 1 à 10M d'Ouguiyas peut être exécuté pour une seule localité ou peut être soumis pour plusieurs projets.

22. Expliquez-nous de façon un peu plus claire la procédure de soumission, s'il vous plaît ? Où est-ce qu'on dépose la soumission une fois remplie ? (INRSP/MSAS)

23. Est-ce qu'une institution telle que l'INRSP/MSAS (ex-CNH) est éligible puisque certains projets sont tout à fait dans notre ligne d'activités ? (INRSP)

Réponse offerte :
Les soumissions sont accessibles sur le site web de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique : http://mauritania.usembassy.gov/ ou en copie dure au niveau de la réception de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique a Nouakchott.

Réponse offerte :
Non. L'INRSP n'est pas administrativement autonome.

24. Y a-t-il possibilité de simplifier le formulaire de façon significative, tout en conciliant le délai imparti et la qualité de travail demandée ? (ACORD)

Réponse offerte :
Le Comite Technique Conjoint est entrain d'etudier la révision du formulaire de soumission afin de le rendre plus flexible.